

9.—Recettes et dépenses des sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale et recettes et dépenses au Canada des sociétés d'assurance-vie britanniques et étrangères à charte fédérale, 1956-1958. (fin)

Recettes et dépenses	1956	1957	1958
	\$	\$	\$
Sociétés britanniques			
Recettes au Canada	58,304,361	62,466,080	72,328,769
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	46,851,341	48,692,259	55,675,767
Revenus des placements.....	11,043,121	13,165,407	15,286,673
Autres recettes.....	609,899	608,414	1,366,329
Dépenses au Canada	27,410,445	28,758,047	31,757,240
Sinistres réalisés.....	14,396,371	14,789,551	16,128,458
Impôts, patentes et droits.....	439,636	508,811	559,422
Commissions et frais généraux.....	8,330,419	10,330,293	11,163,005
Autres dépenses.....	766,102	660,137	925,034
Dividendes aux actionnaires.....	3,477,917	2,469,255	2,981,321
Sociétés étrangères			
Recettes au Canada	235,823,146	257,743,120	274,161,505
Primes d'assurance et constitutions de rentes.....	176,614,651	191,044,136	200,691,286
Revenus des placements.....	49,989,480	57,021,447	62,010,010
Autres recettes.....	9,219,015	9,677,537	11,460,209
Dépenses au Canada	164,341,693	195,061,765	198,137,546
Sinistres réalisés.....	81,958,540	100,887,924	100,177,803
Impôts, patentes et droits.....	4,175,255	5,037,039	5,560,088
Commissions et frais généraux.....	45,013,227	52,386,589	55,108,125
Autres dépenses.....	8,615,035	10,659,246	10,026,174
Dividendes aux assurés.....	24,579,636	26,090,967	27,265,356

¹ Comprend les montants déduits des actions achetées en exécution de la mutualisation.

² Dividendes sur

les actions autres que celles achetées par la société en exécution de la mutualisation.

Sous-section 4.—Assurance-vie des sociétés mutualistes

En plus de l'assurance-vie, quelques sociétés mutualistes accordent à leurs membres d'autres indemnités, notamment en cas de maladie, mais le chiffre en est relativement peu important. Le tableau 10 dresse la statistique de l'assurance-vie souscrite au Canada par les mutualistes. Le tableau 11 donne l'actif, le passif, les recettes et les dépenses des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères au Canada. Les tarifs de ces sociétés sont calculés de façon qu'ils suffisent aux prestations versées, eu égard aux principes actuariels. La caisse d'indemnisation de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire diplômé (membre de l'Institut des actuaires de Grande-Bretagne, de la Faculté des actuaires d'Écosse ou de la Société des actuaires) et, sauf si l'actuaire certifie la solvabilité de la caisse, les taux ou les indemnités doivent être rajustés. La première partie des tableaux 10 et 11 porte sur 16 sociétés canadiennes, comptables au Département fédéral des assurances, dont une seule ne pratique pas l'assurance-vie.

En vertu d'une modification de la loi des assurances, en vigueur le 1^{er} janvier 1920, toute mutualiste étrangère doit se procurer une charte fédérale avant de pratiquer au Canada. Cependant, toutes celles qui opéraient alors en vertu d'une charte provinciale sont autorisées à poursuivre leur activité relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais ne peuvent accepter de nouveaux membres. Depuis, la plupart de ces sociétés et quelques sociétés étrangères qui ne possédaient pas déjà de charte provinciale ont obtenu une charte fédérale. En 1958, un total de 31 mutualistes étrangères opéraient au Canada; deux d'entre elles ne pratiquent pas l'assurance-vie.